



VILLE DU PRADET

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-153-AR
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION N°24

CALCUL DU TARIF DE LA REDEVANCE SUIVANT CADRE TARIFAIRE

La mise à disposition au lieu-dit de la Garonne concerne :

- Un kiosque alimentaire de 24m²
- Des espaces extérieurs de 86 m²

Calcul de la redevance annuelle :

- Kiosque alimentaire :
 - Basse saison du 1^{er} octobre au 31 mai :
 - $138€ \times 24 \text{ m}^2 = 3\,312€$
 - Haute saison du 1^{er} juin au 30 Septembre :
 - $138€ \times 24 \text{ m}^2 = 3\,312€$
 - Montant total : $3\,312€ + 3\,312€ = 6\,624€$

- Espaces extérieurs :
 - Basse saison du 1^{er} octobre au 31 mai :
 - Les 30 premiers m² : $16€ \times 30 \text{ m}^2 = 480€$
 - Les 56 m² supplémentaires : $7,6€ \times 56 \text{ m}^2 = 425,6€$
 - Haute saison du 1^{er} juin au 30 Septembre :
 - Les 30 premiers m² : $33€ \times 30 \text{ m}^2 = 990€$
 - Les 56 m² supplémentaires : $21€ \times 56 \text{ m}^2 = 1\,176€$
 - Montant total : $480€ + 425,6€ + 990€ + 1\,176€ = 3\,071,60€$

- **Total de la redevance : $6\,624€ + 3\,071,60€ = 9\,695,60€$**

Désignation de l'occupation	Modalité de calcul	Tarif basse saison (1 ^{er} oct au 31 mai)	Tarif Haute saison (1 ^{er} juin au 30 sept)
Kiosque Crêpier glacier confiseur	Par mètre carré par période (haute et basse saison)	138 euros le m ²	138 euros le m ²
Espaces extérieurs	Par mètre carré par période (haute et basse saison)	Jusqu'à 30 m ² : 16 euros /m ² Au-delà, par m ² supplémentaires : 7.6 euros le m ²	Jusqu'à 30 m ² : 33 euros /m ² Au-delà, par m ² supplémentaires : 21 euros le m ²